

INDUSTEAM GROUP

**CODE
D'ETHIQUE
ET
DE CONDUITE**

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
2. NOS RESPONSABILITES	4
EMPLOYES	4
MANAGERS	4
3. LES VALEURS FONDAMENTALES	5
LE RESPECT	5
LA CONFIANCE	5
L'EXEMPLARITE	5
4. CODE D'ETHIQUE ET DE CONDUITE	6
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	6
RESPECT DES LOIS ET REGLEMENTATIONS	6
PRATIQUES EN MATIERE D'EMPLOI	6
HARCELEMENT ET SURETE DES PERSONNES	6
SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT	7
REGISTRES	7
PRATIQUES COMMERCIALES	7
PROTECTION DES BIENS ET RESSOURCES DU GROUPE	7
RESPECT DES REGLES DE CONFIDENTIALITE	8
CONFLITS D'INTERETS	8
CORRUPTION	8
RETRIBUTIONS, CADEAUX ET INVITATIONS	9
RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES	9
CLIENTS	9
FOURNISSEURS, SOUS-TRAITANTS ET CONSULTANTS	9
CONCURRENCE	10
MARCHES PUBLICS	10
5. LA GESTION DU CODE D'ETHIQUE	11
REFERENT INDUSTRIEL	11
RESPONSABLE ETHIQUE	11
COMITE DE PILOTAGE ETHIQUE	11
SENSIBILISATION ET FORMATION	12
SIGNALER UNE INFRACTION	12

1. INTRODUCTION

Notre Code d’Ethique et de Conduite s’applique à l’ensemble des collaborateurs du Groupe Industeam et à toute personne qui mène des activités au nom du Groupe. Le Code fait partie de la charte documentaire du Groupe.

Le Code a pour objectif de dresser les grandes orientations des modes de fonctionnement entre le Groupe et ses collaborateurs en interne et en externe avec les parties prenantes.

Les principes abordés dans le Code d’Ethique et de Conduite sont applicables dans tous les pays où le Groupe est présent : France, Luxembourg et Roumanie, ainsi que dans les pays dans lesquelles les collaborateurs sont amenés à travailler pour nos clients.

L’engagement de chaque femme et homme de notre Groupe est essentiel, le Code ayant pour objectif d’inspirer et de guider nos actions et missions au quotidien. Il est de la responsabilité personnelle de chaque collaborateur du Groupe Industeam de conduire ses activités avec intégrité, de bien comprendre le Code d’Éthique et de Conduite, de lire avec attention les notes de services complémentaires diffusées au cours de l’année et de se référer régulièrement à ces documents.

Chaque collaborateur se doit de promouvoir activement le Code d’Ethique et de Conduite dans ses relations quotidiennes sur son lieu de travail et démontrer par l’exemple l’adhésion aux règles. Il se doit en outre d’empêcher et de détecter toute violation du Code d’Éthique et agir en conséquence.

En cas de doute, le collaborateur doit en référer à son manager et au Responsable Ethique du Groupe.

Les principes énoncés dans le Code sont liés à la Loi et/ou à des valeurs partagées avec nos parties prenantes, le non-respect du Code peut : entraîner de lourdes sanctions juridiques sur les personnes morales et physiques, détériorer les relations commerciales avec les parties prenantes, impacter la réputation du Groupe. Ainsi, la croissance et la pérennité du Groupe Industeam sont liées à l’application du Code d’Ethique et de Conduite.

2. NOS RESPONSABILITES

En tant que collaborateur du Groupe Industeam chacun d'entre nous a des responsabilités à prendre en compte :

EMPLOYES

Il est attendu de chaque employé de :

- exécuter ses tâches quotidiennes et professionnelles avec équité et intégrité,
- contribuer pleinement à l'atteinte des objectifs du Groupe Industeam au meilleur de ses capacités et prendre des décisions en accord avec le Code d'Ethique et de Conduite,
- connaître le Code du Groupe, les circulaires et notes complémentaires pouvant être diffusés et de les réviser régulièrement pour connaître les principes applicables à sa mission,
- consulter si nécessaire son Manager, Référent ou Responsable Ethique en cas de doute ou d'infraction potentielle,
- être prêt à collaborer dans le cadre d'une enquête du Groupe Industeam liée à une infraction.

MANAGERS

Les managers, en plus des responsabilités identifiées dans le paragraphe précédent se doivent de :

- favoriser la mise en œuvre d'un milieu de travail, de pratiques et relations commerciales en lien avec le Code d'Ethique et de Conduite,
- donner l'exemple en ayant une conduite exemplaire,
- participer aux formations concernant le Code,
- diffuser et communiquer les informations et circulaires aux équipes,
- être disponible pour accueillir les questionnements en cas d'infraction potentielle,
- protéger les personnes signalant un manquement,
- travailler en collaboration avec le Référent, le Responsable Ethique et le Comité de Pilotage Ethique.

3. LES VALEURS FONDAMENTALES

Les **3 valeurs** qui fondent le Code d’Ethique et de Conduite du Groupe Industeam sont :

LE RESPECT

Dans nos échanges avec les collègues en interne comme en externe avec les parties prenantes.

LA CONFIANCE

Entre le Groupe Industeam, ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs et ses prestataires de service.

L’EXEMPLARITE

Dans la mise en œuvre des différents principes mentionnés dans le Code d’Ethique et de conduite.

Ces valeurs fondamentales vont se décliner en plusieurs principes et actions dans les activités réalisées au quotidien, que ce soit dans l’environnement de travail, les pratiques commerciales et dans les relations avec les différentes parties prenantes.

La diffusion de ces valeurs et le respect des principes, qui en découlent, sont le devoir de chaque collaborateur.

Le Responsable Ethique et le Comité de Pilotage Ethique sont à la disposition des collaborateurs et partenaires du Groupe pour toutes les questions liées à la mise en application du Code d’Ethique et de Conduite dans l’exercice de leurs fonctions.

4. CODE D'ETHIQUE ET DE CONDUITE

Le Code du Groupe Industeam donne les principes éthiques liés à l'environnement de travail, aux pratiques commerciales et aux relations avec les parties prenantes.

Le Code s'adresse à l'ensemble des collaborateurs du Groupe Industeam, en toute circonstance et sans exception. Les parties prenantes : fournisseurs, consultants, sous-traitants sont tenues de respecter les dispositions du Code d'Ethique et de Conduite quand ils mènent des actions au nom du Groupe.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Respect des lois et réglementations

Le Groupe Industeam mène ses activités dans plusieurs pays et se doit donc de respecter les lois et réglementations applicables au niveau international, européen, national et/ou régional.

Les collaborateurs du Groupe confrontés à un conflit entre les lois en vigueur dans sa zone d'intervention et les dispositions du Code d'Ethique et de Conduite du Groupe Industeam devront questionner le Responsable Ethique ou un membre du Comité de Pilotage Ethique pour valider les lois applicables.

Pratiques en matière d'emploi

Le Groupe Industeam considère ses employés de manière équitable, dans l'éthique, le respect et la dignité.

Le Groupe s'est engagé en faveur de l'égalité des chances en matière d'emploi, sans distinction de sexe, âge, orientation sexuelle, invalidité, race, religion, citoyenneté, état matrimonial, situation de famille ou quelque autre facteur.

Harcèlement et sureté des personnes

Pour le Groupe Industeam, le harcèlement, qu'il soit de nature : sexuel, psychologique ou physique, n'est pas toléré.

Chaque collaborateur doit bénéficier et maintenir un milieu de travail positif et professionnel.

Santé, sécurité et environnement

Le Groupe Industeam est engagé dans la promotion d'un travail sain et sûr au quotidien pour l'ensemble de ses collaborateurs.

La sécurité est une priorité pour le Groupe, elle est au cœur de toutes les décisions. La recherche d'efficacité ne se fait jamais au détriment de la sécurité. Aucun compromis dans ce domaine n'est accepté par le Groupe.

Pour s'assurer de leur sécurité, celle de leurs collègues et de leurs communautés, les collaborateurs et partenaires du Groupe Industeam s'engagent à ne pas exercer leurs fonctions avec des facultés affaiblies par des substances pouvant altérer leur bon jugement et pouvant nuire à une exécution sécuritaire et responsable de leurs métiers ou missions.

Le respect de l'environnement et la préservation des ressources naturelles sont prioritaires pour le Groupe. Les collaborateurs agissent dans le plus grand respect de l'environnement et veillent à minimiser l'impact environnemental de leurs activités quelque soit leur lieu d'intervention.

Registres

Tous les registres nécessaires des affaires et de leurs opérations sont tenus à jour et conservés.

En cas de besoin, ces informations pourront être présentées par des collaborateurs spécifiquement mandatés.

Ces informations seront exactes, complètes et présentées conformément aux principes légaux en usage.

PRATIQUES COMMERCIALES

Protection des biens et ressources du Groupe

Les biens et les ressources du Groupe Industeam ne doivent servir qu'à des fins strictement liées aux activités de la société.

Chaque collaborateur est responsable de la bonne utilisation des biens et ressources du Groupe tels que par exemple : les droits de propriété intellectuelle, les installations, les équipements de production, les ressources, les espèces financières.

Il appartient à chaque collaborateur d'utiliser les biens et ressources avec respect, en évitant toute forme de gaspillage, dommages, pertes ou utilisation abusive et en les protégeant de toute dégradation, altération, fraude ou vol.

Respect des règles de confidentialité

Chaque collaborateur se doit de protéger et garder confidentiel les informations et documents non publics, comme par exemple : des notes stratégiques, des résultats financiers, des fichiers techniques, des données commerciales, des plans ou photos etc.

Il en est de même pour les informations nominatives d'ordre professionnel ou personnel présentant un caractère confidentiel.

Pour les relations avec la presse et d'autres institutions, seules les personnes mandatées sont autorisées à répondre aux demandes d'information.

Les principes de confidentialité s'appliquent également à l'externe quand les collaborateurs sont amenés à travailler sur des projets en collaboration avec nos clients et fournisseurs et ont accès à des données confidentielles comme des documents, organigrammes, prototypes, plans, etc.

Conflits d'intérêts

Tous les collaborateurs du Groupe peuvent se trouver confrontés à des situations dans lesquelles l'intérêt personnel ou celui de proches peut entrer en conflit avec l'intérêt du Groupe Industeam, en particulier en ce qui concerne les activités financières, les activités externes et les relations familiales.

Pour éviter ces situations ou en cas de doute, le collaborateur est invité à rencontrer le Responsable Ethique pour présenter le cas.

Corruption

Il est interdit à tout collaborateur de proposer des avantages quelle qu'en soit la forme, directement ou par un intermédiaire, à une personne privée ou un membre des services publics.

Ce principe s'applique dans tous les pays dans lesquels nous intervenons, dans le but d'influencer une négociation ou obtenir un traitement de faveur pour le Groupe Industeam.

Rétributions, cadeaux et invitations

Les collaborateurs du Groupe ne peuvent accepter de clients, fournisseurs ou concurrents et/ou offrir à ces derniers des rétributions, cadeaux, invitations ou autres avantages. Ces éléments pouvant impacter le jugement dans les relations entre les partenaires.

Seuls les cadeaux de faible valeur ajoutée, qui ne sont pas versés en espèce et non contraires aux lois et réglementations en vigueur dans le pays d'intervention, peuvent être acceptés.

Les invitations, de toute nature : restaurant, évènementiel, incentives, doivent être préalablement validées et de valeur raisonnable. Toute invitation mentionnera : la nature de l'invitation, le pays, le site, le projet concerné et la liste des participants potentiels.

RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Clients

Le Groupe Industeam s'engage à traiter honnêtement et équitablement l'ensemble de ses clients et à fournir à ses clients des produits et services de première qualité.

Les collaborateurs du Groupe Industeam doivent se comporter de manière éthique dans leurs relations avec les clients du Groupe.

Les informations confidentielles, sensibles ou privées relatives aux clients ne doivent en aucun cas être communiquées par un collaborateur du Groupe Industeam. A noter que ces informations peuvent être de différentes natures : documents, plans, photographies, emails, conversations orales etc.

Les particularités plus avancées en terme de règles de sécurité et de confidentialité sur les sites des clients du Groupe doivent être prises en compte par les collaborateurs en mission.

Fournisseurs, sous-traitants et consultants

Les fournisseurs, sous-traitants et consultants du Groupe Industeam participent à la qualité finale des produits et services et jouent ainsi un rôle clef dans la satisfaction des clients.

L'ensemble des prestations sollicitées auprès des partenaires projets doit être en conformité avec le contenu du Code Ethique du Groupe Industeam. Son existence sera portée à leur connaissance dès les premières sollicitations (cahiers des charges, demandes de prix etc.). Un exemplaire leur sera proposé lors de la première sollicitation et/ou une consultation du Code sera possible au travers de nos réseaux sociaux.

Les collaborateurs du Groupe Industeam en relation avec les fournisseurs veillent aux intérêts de chaque partie, tout en proposant des termes contractuels clairs et équitables.

Les fournisseurs et prestataires se doivent de respecter les principes d'actions et de comportements liés au Code d'Ethique et de Conduite.

Concurrence

L'ensemble des parties prenantes : employés, fournisseurs, sous-traitants, consultants, clients ne doivent en aucun cas utiliser des moyens illicites ou contraires à l'éthique pour obtenir des informations sur la concurrence.

Les collaborateurs du Groupe Industeam doivent être vigilants sur l'ensemble des marchés, où ils exercent leurs activités commerciales, de ne pas avoir les pratiques suivantes :

- partage de territoires,
- répartition des clients,
- accords de fixation des prix,
- limitation de la production,
- comportement monopolistique.

Le Droit à la Concurrence doit être respecté, les risques encourus pour le Groupe pouvant être graves, la Loi prévoyant des sanctions lourdes pour les personnes physiques et morales.

Marchés publics

Les marchés publics, c'est à dire les contrats négociés avec les gouvernements d'un pays ou les représentants des services publics, sont soumis à des règles strictes.

Le Groupe Industeam s'engage à respecter les lois et réglementations applicables au niveau international, européen, national ou régional, pour l'obtention de ces marchés.

5. LA GESTION DU CODE D'ETHIQUE

Le Groupe Industeam a mis en œuvre une structure en charge de la gestion, de l'évolution et de la communication des principes du Code d'Ethique.

Référent Industriel

Le Référent Industriel est le directeur du Bureau Industriel du Groupe Industeam.

Il a pour mission :

- de faire le lien entre les clients et les collaborateurs du Groupe en mission,
- de suivre les collaborateurs du Groupe tout au long de leur intervention,
- d'assurer l'application des principes du Code d'Ethique et de Conduite,
- d'analyser les spécificités des clients en matière d'éthique et de conduite et d'en informer les collaborateurs amenés à intervenir,
- de remonter au Comité de Pilotage Ethique : les évolutions des attentes notées chez les clients, les écarts constatés lors d'intervention, les non-conformités notifiées par les clients.

Le Référent Industriel est membre du Comité de Pilotage Ethique.

Responsable Ethique

Le Directeur des Ressources Humaines est le Responsable Ethique.

Il a pour mission :

- de promouvoir au sein du Groupe Industeam le maintien d'un environnement de travail, de pratiques et relations commerciales conformes au Code d'Ethique et de Conduite,
- d'assurer la formation des collaborateurs du Groupe au Code d'Ethique et de Conduite,
- d'informer et sensibiliser les personnes nouvellement embauchées aux principes du Code du Groupe Industeam.

Le Responsable Ethique est membre du Comité de Pilotage Ethique.

Comité de Pilotage Ethique

Le Comité de Pilotage Ethique est composé : du Référent Industriel, du Responsable Ethique, du Directeur Commercial, du Directeur QSE et d'un chargé d'affaires.

Le Comité de Pilotage Ethique a pour mission :

- d'identifier les cas de manquement au Code d'Ethique et de Conduite et de les soumettre à la direction,
- de sensibiliser les collaborateurs par rapport aux pratiques à risques,
- d'élaborer et suivre des plans d'actions,
- de fournir des recommandations aux différentes entités du Groupe,
- d'arbitrer les conflits,
- de faire évoluer le Code d'Ethique du Groupe Industeam.

Le Comité est rattaché directement au Président Directeur Général du Groupe Industeam.

Sensibilisation et formation

Le Code d'Ethique et de Conduite version Avril 2012 a été adressé par voie postale à l'ensemble des collaborateurs du Groupe Industeam en Mars 2014.

Des circulaires complémentaires à « thème » sont diffusées à l'ensemble des collaborateurs de manière ponctuelle suite à des manquements.

Des notes d'informations spécifiques sont envoyées aux collaborateurs dont les missions et activités quotidiennes requièrent des sensibilisations plus ciblées.

Des formations concernant le Code d'Ethique et de Conduite version Juin 2014 sont mises en œuvre pour toutes les unités du Groupe en France et au Luxembourg.

Le Code d'Ethique et de Conduite est présenté lors du programme d'accueil à chaque nouvel embauché.

Le Code sera mis à disposition des collaborateurs et parties prenantes sur le site internet du Groupe Industeam.

Signaler une infraction

Tout collaborateur et partenaire du Groupe Industeam, ayant connaissance d'une infraction ou possible infraction au Code d'Ethique et de Conduite ou à la Loi, par l'une des entités du Groupe ou l'un de ses collaborateurs, a le devoir de signaler cette infraction. Les conséquences d'une infraction peuvent être sérieuses pour le Groupe.

Le collaborateur ou partenaire remontera l'information à son Manager ou Référent Industriel et au Responsable Ethique du Groupe Industeam.

Aucune mesure de sanction à l'encontre d'un collaborateur, qui signalerait de bonne foi un manquement aux principes indiqués dans le présent document, ne sera prise.